Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C24

Aléas, risques et nuisances

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

SAMER

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'attractivité, d'ingénierie et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)

Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est necessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
Eléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa

Aléa retrait gonflement des sols argileux
- Fort
- Moyen

Installation classée pour l'environnement
- ICPE agricole
- ICPE Industriel

Autres
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)
- Cavité souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)
- Site Pollué BASOL
- Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre
- Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
- Exploitation Agricole (dont RSD)
- Périmètre 100m exploitation agricole
- Captage
- Surface en eau
- Cours d'eau (Rivière, fleuve)
- Voiries
- Voie ferrée
- Bâti Cadastre
- Cimetière
- Equipements sportifs
- Parcellaire
- Limite commune
- Limite intercommunale

Echelle de référence : 1/5 500
0 50 100 200 Mètres

Sources : GDG/ cadastre 2019, IGGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2019